



**AUDIT EUREX**  
**Société de Commissaires aux Comptes**  
**12, rue du 4 septembre**  
**75002 PARIS**

**K P M G AUDIT IS**  
**Tour Eqho**  
**2, avenue Gambetta CS 60055**  
**92066 Paris La Défense**

**EASYVISTA**

**Société Anonyme au capital de 2 985 594 €**

**Immeuble Horizon**

**10, allée Bienvenue**

**93160 NOISY LE GRAND**

-----

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES  
CONVENTIONS ET  
ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31/12/2015**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

#### **1<sup>ère</sup> convention : Prêt participatif au profit d'EASYVISTA S.L.**

Personnes concernées : Messieurs Sylvain Gauthier (Directeur Général) et Jamal Labeled (Directeur Général).

Nature et objet : Mise en place d'un prêt participatif d'un montant de 400 000€ par EASYVISTA S.A. (France) au profit de la société EASYVISTA S.L. (Espagne).

Modalités : Le prêt est rémunéré par un intérêt représentant la plus petite des deux sommes suivantes :

- Intérêt calculé au taux Euribor 1 mois majoré de 1,5%
- Intérêt égale à 1% du chiffre d'affaires hors facturation inter-compagnies de la période concernée.

Le montant restant dû du prêt au 31 décembre 2015 s'élève à 400 000€.  
Les intérêts courus depuis l'origine et figurant à l'actif du bilan s'élèvent à 2 158€.  
Les produits comptabilisés au titre des intérêts de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élèvent à 2 158€.

## CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### 1<sup>ère</sup> convention : Convention d'avances en compte courant avec les filiales

Personnes concernées : Messieurs Sylvain Gauthier (Directeur Général) et Jamal Labeled (Directeur Général) .

Nature et objet : Mise en place d'une convention d'avances en compte courant avec les filiales.

Modalités : Les comptes courants sont rémunérés au taux maximum déductible fiscalement en France sans pouvoir être à inférieurs à 3%.

La situation au 31 décembre 2015 est la suivante :

Sociétés	Solde au bilan de la société EASYVISTA S.A. (France)	Montants comptabilisés en 2015
EASYVISTA S.A. (Portugal)	(412 759€)	(11 510€)
EASYVISTA S.L. (Espagne)	225 962€	3 389€
EASYVISTA S.R.L. (Italie)	(451 042€)	(11 770€)
EASYVISTA Ltd. (Royaume-Uni)	192 982€	9 910€
EASYVISTA Inc. (Etats-Unis)	7 795 484€	206 982€
Logiciels EASYVISTA Inc. (Canada)	942 651€	24 764€
EASYVISTA GmbH (Allemagne)	510 702€	15 406€
RIFT Technologies S.A.S.	(121 141€)	(1 655€)

**2<sup>ème</sup> convention : Prêt participatif au profit d'EASYVISTA S.L.**

Personnes concernées : Messieurs Sylvain Gauthier (Directeur Général) et Jamal Labeled (Directeur Général).

Nature et objet : Mise en place d'un prêt participatif d'un montant de 800 000€ par EASYVISTA S.A. (France) au profit de la société EASYVISTA S.L. (Espagne).

Modalités : Le prêt est rémunéré par un intérêt représentant la plus petite des deux sommes suivantes :

- Intérêt calculé au taux Euribor 1 mois majoré de 1,5%
- Intérêt égale à 1% du chiffre d'affaires hors facturation inter-compagnies de la période concernée.

Le montant restant dû au 31 décembre 2015 est de 0€, le prêt a été intégralement remboursé au cours de l'exercice 2015.

Les intérêts comptabilisés depuis l'origine s'élevaient à 92 945€.

Les produits comptabilisés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élèvent à 7 361€.

Fait à Paris et à La Défense, le 29 avril 2016

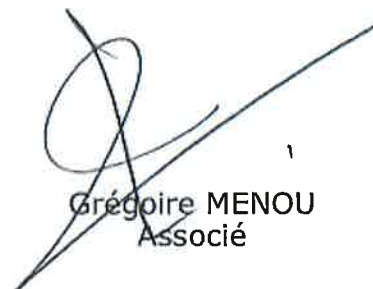
Les commissaires aux comptes

**AUDIT EUREX**



Sandrine JEANJACQUOT  
Associée

**KPMG AUDIT IS**



Grégoire MENU  
Associé